

économiques, la Conférence a cependant institué un comité consultatif pour le Sud et le Sud-est de l'Asie chargé essentiellement d'étudier le développement économique de cette région. Des dispositions ont été prises pour que le Comité se réunisse à Sydney (Australie) en mai 1950, le Canada devant être représenté à la réunion. Des représentants commerciaux faisaient aussi partie de la délégation canadienne à la Conférence de Colombo. Ils ont eu des entretiens, durant et après la conférence, avec des fonctionnaires au commerce d'un certain nombre de pays asiatiques.

Programmes économiques domestiques.—Une analyse de la situation économique au Canada et à l'étranger au début de 1949 a révélé un fléchissement des perspectives du commerce d'exportation et un affaiblissement des pressions inflationnistes. Le gouvernement fédéral, en conséquence, a pris des dispositions pour parer à un ralentissement trop grave du marché en renforçant le pouvoir d'achat au Canada. On a déjà indiqué les principaux moyens invoqués: abaissement de l'impôt sur le revenu des particuliers, relèvement des exonérations, remboursement de deux années dans une des portions remboursables de l'impôt de guerre sur le revenu, abaissement des taxes indirectes sur de nombreux biens de consommation et services, paiement rétroactif aux cultivateurs de sommes accumulées à l'égard des céréales par le gouvernement fédéral durant la gestion du contrat du blé de quatre ans avec le Royaume-Uni. Les impôts sur les sociétés n'ont pas subi de réduction générale parce qu'on n'a pas jugé opportun de stimuler des dépenses-capital à un moment où le matériel fixe était rare. D'importantes mesures financières destinées à encourager la mise en valeur des ressources ont été renouvelées ou étendues. La loi de l'impôt sur le revenu a permis une déduction de frais d'exploration dans les domaines du pétrole, des minéraux et du gaz, pour fins d'impôt sur le revenu. Cette disposition, qui devait disparaître à la fin de 1949, a été étendue à la fin de 1952. Un crédit fiscal supplémentaire, à l'égard des frais de forage des puits d'essai profonds, a été étendu à la fin de 1950, et la prorogation de trois ans dans le cas des mines métalliques a été étendue aux mines qui ont commencé de produire en 1950-1952. Le budget de 1950 n'a annoncé aucune modification importante des impôts, mais les deux prolongations déjà mentionnées en ce qui concerne les exploitations pétrolières ont été étendues à une autre année.

Le Parlement, en 1949, a prorogé jusqu'en 1950 et, en 1950, jusqu'au 30 avril 1951, la loi de 1947 sur le maintien des mesures provisoires en vertu de laquelle le gouvernement fédéral exerce certains pouvoirs extraordinaires en vue d'un retour méthodique au pied de paix. Cette loi n'a subi que de légères modifications. Lors de son renouvellement en 1950, on a annoncé qu'aucune autre demande de prolongation ne serait faite. Grâce à des approvisionnements plus amples, les régies de l'acier et du bois de même que le régime des priorités pour les matériaux de construction ont été abolis.

L'industrie canadienne, depuis la guerre, a pris une expansion graduelle et marquée. La majeure partie de cette expansion s'est produite dans les industries déjà établies. Cependant, durant la période 1945-1949, environ 600 nouvelles entreprises employant chacune plus de 10 personnes et produisant annuellement pour plus de \$50,000 ont été lancées dans le seul domaine manufacturier. Environ une de ces industries sur quatre est d'origine étrangère. En 1949, environ 90 entreprises manufacturières assez importantes ont ouvert leurs portes. Ces nouvelles industries fabriquent toute une gamme de produits depuis les moteurs électriques diesel jusqu'à l'équipement de forage et à partir du mortier préparé jusqu'aux essences de parfum.